



Folio⁶⁴ janvier 2014

L'ipse fête
ses 25ans ! p. 7



Sculpture de Helmut Lutz, intitulée 'Europe tente de décrocher les étoiles à Breisach am Rhein en Allemagne.

**La MGEN s'engage
dans la responsabilité sociale
d'entreprise**

**Allemagne : salaire minimum,
« Mini-jobs » et assurance sociale**

**Détachement des
travailleurs : le plombier polonais,
enjeu des élections européennes**

**Posting of workers: European
elections in the shadow of
the Polish plumber**

Édito

- 3 - « Un nouvel Odysée ? »
- 3 - « A New Odyssey? »

A propos

- 4 - La MGEN s'engage dans la responsabilité sociale d'entreprise
Entretien avec Julie Savary

Folioles

- 7 - L'Ipse fête ses 25 ans !
- 7 - Visite d'étude Ipse à Rome pour Audiens
- 7 - Nouveaux mandats à l'Ipse au deuxième semestre 2013

Dialogue

- 8 - Le pari de la liberté
Entretien avec Philippe Pinglin

Folioscopie

- 9- Allemagne : salaire minimum, « Mini-jobs » et assurance sociale
par Otto Kaufmann

Foliofocus

- 11 - Détachement des travailleurs : le plombier polonais, enjeu des élections européennes
par Dominique Boucher

- 15 - Posting of workers: European elections in the shadow of the Polish plumber

Echotiers

- 14 - Élections européennes : en avant, toute !
- 16 - Quoi de neuf en Europe au 1^{er} janvier 2014?
- 16 - What's new in Europe on January 1st, 2014?

- 16 - Rendez-vous réussi pour l'entrepreneuriat social à Strasbourg
- 17 - The social business event in Strasbourg crowned with success

- 16 - Un texte pour le Statut de la mutuelle européenne bien-tôt sur les rails

- 17 - Statute for a European mutual: a text in the making

Reflets d'Europe

- 18 - Zurbarán mystique et profondément humain
- 18 - Gilles Caron: des images et des questions
- 18 - Très cher vrai-faux passeport

Foliothèque

- 19 - A lire...

« Un nouvel Odysée ? »

Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse



« A New Odyssey? »

Dominique Boucher, Ipse's general delegate

La légende d'Europe est née dans le monde hellénique. Un fait divers mais divin, à l'origine du nom Europe, est cet enlèvement d'une princesse de la ville de Tyr (actuel Liban), dont le coupable avait pour job d'être Dieu Suprême. En l'emmenant en Crète, île fondatrice de la civilisation grecque, l'auteur du rapt la détacha de cette Asie mineure, hellénisée certes, mais en but permanent à l'autre partie du monde : l'Orient. De cette confrontation naquit l'Occident.

C'est ce pays qui, ce premier janvier, a pris pour la cinquième fois la présidence de l'Union européenne, ce vieil Occident qui s'est tant exporté. Après la Lituanie et avant l'Italie, cette échéance ne bouleversera pas le labyrinthe communautaire qui restera placé sous l'autorité de Bruxelles et non de Knossos ou d'Athènes.

De plus, cette présidence d'un premier semestre considéré comme long par opposition au second (débutant en période estivale) sera cette fois plus courte du fait des élections européennes qui se tiendront en mai prochain. Mais d'ici à juillet, les Grecs auront à cœur de montrer à leurs voisins de l'Union européenne que depuis 4 ans, les milliards consacrés au redressement de la nation hellénique, n'ont pas été dépensés en vain.

Le pays se redresse. La reprise économique ne tient pas de la mythologie. L'Etat n'est plus tout à fait gangrené, comme cela fut durant des lustres, par le clientélisme et une corruption congénitale des périodes byzantines et ottomanes, bénéficiant encore de la bienveillance de la hiérarchie du très riche clergé orthodoxe. Le coût social, le coût humain de l'austérité imposée au peuple grec est exorbitant : un tiers de la population au chômage, l'accès à la couverture santé très hasardeuse, des revenus de remplacement ridiculement bas...

Les priorités de la présidence hellénique reflètent les besoins et les préoccupations de tous les Européens : allègement du chômage, notamment des jeunes ; gouvernance financière avec l'union bancaire ; et ... cette obsession tant ancrée de la protection des frontières.

La Grèce tentera, avec le soutien affiché de la France et de l'Italie particulièrement, d'assouplir le pacte budgétaire. Cette inflexion porteur d'espoir inverserait la montée majeure de l'euro-scepticisme.

La mer constitue le fond symbolique du logo de la présidence : élément constitutif de l'identité grecque mais aussi la voie pour l'exploration et la communication entre les peuples. Un autre motif du logo, un « demi-cercle » représente le Parlement, berceau de la tradition démocratique européenne.

L'Ipse proposera à ses adhérents et partenaires durant cette présidence des initiatives pour échanger et agir pour la protection sociale solidaire avec nos amis et partenaires helléniques. ■

The legend of Europe was born in Ancient Greece. The continent's name arose from a godly felony: the kidnapping of a princess in the city of Tyre (currently in Lebanon), committed by none other than Zeus Himself, King of the Gods. By carrying her off to Crete, the island where Greek civilization emerged, the perpetrator of the abduction snatched her away from an Asia Minor that, albeit Hellenized, fell under the perpetual enchantment of the other part of the world: the Orient. From this confrontation the West came into being.

This is the country that, for the fifth time on January 1st, assumed the presidency of the European Union, this new incarnation of the Western World that has been exported far and wide. Following Lithuania and setting the stage for Italy, this event will not disrupt the EU labyrinth, which remains firmly under the authority of Brussels rather than Knossos or Athens.

Moreover, the year's first six-month presidency, considered long compared to the second administration beginning in mid-summer, will be shorter this time as a result of the European elections scheduled for May. Nonetheless, until July Greece will bring all its efforts to bear to prove to its EU neighbors that the billions of euros invested in Hellenic recovery over the past four years have not been spent in vain.

The country is indeed recovering. The economic upturn is not simply an Olympian illusion. Breaking with ages of clientelism and congenital corruption throughout the Byzantine and Ottoman periods, always with the dubious benevolence of the well-heeled echelons of the Orthodox clergy, the state is gradually leaving behind the disreputable attributes that have long characterized Greek government. The social and human costs of the austerity policies inflicted on the Greek people are exorbitant: 30% unemployment, highly precarious access to healthcare coverage, ridiculously low alternative income, etc.

The priorities of the Greek presidency reflect the needs and concerns of all Europeans: reduction in unemployment, particularly for young people; financial governance thanks to the banking union; and ... the country's supremely deep-rooted obsession with border protection.

With clear support from other Member States, especially France and Italy, Greece will attempt to instill greater flexibility in the European Fiscal Compact. This hope-inspiring reorientation would serve to counter the fierce rise of Euroscepticism.

The logo of the Greek presidency features the sea as a symbolic background: a prime component of Greek identity as well as a path for exploration and communication among peoples. Another theme of the logo, the "half-circle" represents Parliament, cradle of the European democratic tradition.

Throughout this presidency, Ipse will put forth initiatives allowing its members and partners to deliberate and act hand-in-hand with our partners and friends in Greece for the advancement of solidarity-based social protection. ■

AGENDA folio 64

Commission Europe
Vendredi 7 février à 9h15

Commission Communication
et Services aux Adhérents
Mercredi 5 mars à 9h

Comité exécutif
Vendredi 7 mars à 9h

Conseil d'Administration
Mercredi 12 mars 9h30

12^{ème} Colloque
Professionnel
Vendredi 21 mars à 9h

Ipse
92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. 33 1 40 37 13 88 - Fax : 33 1 40 36 07 65
europesociale@euroipse.org
http://www.euroipse.org
FOLIO 64
janvier 2014 ISSN 1278-6160
Directeur de la publication :
Dominique Boucher

Rédacteurs :
Dominique Boucher, Simon Loréal,
Kannishia Afonso, Jean-Pierre Bobichon,
Otto Kaufmann
Traductions :
Corporate Editions
Conception, réalisation et impression :
Lilliane Camard

La MGEN s'engage dans la responsabilité sociale d'entreprise

En 2012, le groupe MGEN, mutuelle couvrant 3,5 millions de personnes en France, présentait sa politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), ses enjeux et ses premiers résultats. En 2013, le groupe a annoncé des objectifs chiffrés à atteindre pour 2015 et 2020 afin d'améliorer ses performances économiques, sociales et environnementales.

Entretien avec **Julie Savary**, chargée de mission RSE au cabinet de la présidence de la MGEN.

Comment est née la politique de responsabilité sociétale du groupe MGEN ?

Les travaux de la MGEN engageant le groupe dans la Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) ont démarré en 2009, sous l'impulsion du président Thierry Beaudet. La nécessité d'entreprendre une politique de responsabilité sociétale a d'abord été une conviction qui est peu à peu devenue une véritable ambition. L'équipe qui anime cette politique est formée autour d'Anne-Marie Harster, déléguée nationale, et du cabinet de la présidence. Ce positionnement illustre le fait que la MGEN ne considère pas la RSE comme un gadget, mais comme un véritable sujet d'entreprise, transverse à tous les thèmes et les métiers.

La RSE étant un sujet très large, le choix a été fait de l'aborder de manière très concrète. Ainsi, au cours des années 2009 et 2010, nous avons lancé un appel à contributions à travers toute la MGEN : les sections départementales, les centres d'appels, les centres de traitements, les établissements de soins, etc., afin de faire remonter certaines pratiques ancrées dans les activités, dans le quotidien. Les retours nous ont permis de constater à quel point la RSE était déjà fortement implantée dans nos métiers, dans des domaines

aussi variés que l'offre de soins, la prévention, le soutien aux associations sur les territoires, la gouvernance ou les ressources humaines. Nous avons donc compris que notre politique pouvait s'inscrire dans un terreau déjà fertile.

Forts de la connaissance de ces pratiques très larges, nous sommes ensuite partis d'un raisonnement complémentaire à la fin de l'année 2011 : il fallait désormais fixer les grands enjeux de notre stratégie RSE pour aller chercher leur développement concret.

Quels sont les grands enjeux de cette politique ?

Les enjeux du groupe MGEN que nous avons élaborés s'articulent autour de trois grands pôles de responsabilité (voir cartographie contre) :

- **les enjeux liés à notre rôle d'acteur de la protection sociale et de la santé**, envers nos assurés, adhérents et patients, à travers nos prestations, nos actions de prévention, notre offre sanitaire...
- **les enjeux liés à notre identité mutualiste**, envers nos membres, nos interlocuteurs et partenaires dans la société à travers notre gouvernance, notre modèle économique et professionnel, nos partenariats, nos combats...
- **les enjeux liés à notre fonctionnement d'entreprise**, envers nos collaborateurs, notre tissu économique, notre environ-

nement à travers notre politique RH, nos achats, nos placements, notre utilisation des ressources naturelles.

En 2012, lorsque le décret d'application de la loi Grenelle II¹ a été publié, le référentiel MGEN répondait déjà à la réglementation. Nous ne voulions toutefois pas nous contenter des seules informations entrepreneuriales exigées, mais aller plus loin en affichant également notre performance sur nos enjeux en tant qu'acteur de protection sociale et de la santé et acteur mutualiste. Nous avons donc mis en place des indicateurs pour couvrir tous nos enjeux. Enfin, l'année 2013 nous a permis de définir une quinzaine d'objectifs prioritaires à atteindre d'ici 2015 et 2020.

La RSE n'est-elle pas un concept intrinsèque à l'identité mutualiste et à l'économie sociale ?

On entend souvent dire que la RSE fait quelque peu partie de l'ADN mutualiste. La mutuelle

s'occupe de la santé, de la protection sociale, ce sont en effet des activités déjà parlantes pour la RSE. Notre gouvernance démocratique se marie également bien avec les principes de la RSE, tout comme la non-lucrativité. Il convient d'ailleurs de préciser que la non-lucrativité ne signifie pas que nous ne dégagions pas d'excédents, mais simplement que ceux-ci sont réinvestis dans l'innovation. Le concept de responsabilité sociétale « parle » donc effectivement à l'identité mutualiste.

Toutefois, la RSE inclut également une notion de progrès. Être de l'économie sociale ne dit rien a priori sur l'employeur qu'on est !

Nos pratiques sont perfectibles et la RSE invite à les faire évoluer.

Sur notre politique de ressources humaines, prenons l'exemple de l'échelle des salaires :

après avoir effectué une photographie précise, nous avons décidé de réaliser un effort important sur les premiers niveaux de rémunérations. L'objectif est désormais de rehausser

Les enjeux de la RSE :



¹L'article 225 de la loi Grenelle II de juillet 2010 impose à toute entreprise de plus de 500 salariés de publier un certain nombre d'informations sur leur prise en compte des conséquences sociales et environnementales de leurs activités ainsi que sur leurs engagements sociétaux pour le développement durable.

tous les salaires à 120% du Smic minimum. Notre statut de mutuelle peut prédisposer à cet engagement, mais ce n'est pas lui qui l'impose.

En outre, la maîtrise de notre environnement de la RSE n'est pas un sujet qui va de soi dans le monde mutualiste.

« *« La RSE est un levier de valorisation, de mobilisation et transformation » qui va au-delà de l'identité mutualiste.»*

La RSE fournit donc un cadre pour faire une véritable introspection en interne, pour identifier ensuite nos marges de progrès. « La RSE est un levier de valorisation, de mobilisation et transformation » qui va au-delà de l'identité mutualiste.

En 2013, le groupe MGEN s'est fixé des objectifs prioritaires pour 2015 et 2020. Comment ces objectifs ont-ils été choisis et pensez-vous pouvoir tous les atteindre ?

Les objectifs que nous nous sommes fixés sont révélateurs de beaucoup de nos métiers. Ils ne sont pas exhaustifs, mais ils mettent en lumière nos sujets prioritaires. Nos équipes ont procédé à un certain nombre d'études et de simulations sur les marges de progrès, les budgets à allouer pour les équipes, afin de placer le curseur de manière appropriée. Par exemple, nous dépassons aujourd'hui les 90% de satisfaction globale de notre patientèle (95,5% en 2012), ce qui est une réussite ; notre objectif est toutefois de progresser en dépassant les 90% de satisfaction pour chacun des items qui la compose, ce qui n'est par exemple pas le cas aujourd'hui dans la prise en charge de la douleur (85,6%).

« *Notre choix a été d'apporter la preuve de nos engagements et de nous donner des objectifs pour progresser plutôt que de cacher nos faiblesses.»*

Cela va de soi que nous allons tout faire pour atteindre ces objectifs, d'autant plus que nous sommes désormais très attendus sur nos résultats.

Notre choix a été d'apporter la preuve de nos engagements et de nous donner des objectifs pour progresser plutôt que de cacher nos faiblesses. Même si à l'arrivée tout n'est pas parfait, le plus important n'est pas les chiffres, mais bien le sens que l'on donne à notre démarche et le fait qu'on se donne les moyens d'avancer.

Peut-on déjà dresser un premier bilan de cette politique RSE ?

On sent effectivement que les choses sont en mouvement. Les premiers retours que nous avons, tant en interne qu'autour de la MGEN, nous permettent tout d'abord de constater que l'effort de transparence est très apprécié. Le fait que notre démarche redonne son sens au groupe MGEN est ressenti de manière très positive. Il y a également des évolutions au sein de certains métiers : dans les achats, par exemple, une politique d'achats responsables avec des mesures associées a été mise en place. Les achats sont précisément un métier à finalité principalement économique et il est important pour nous d'ancrer la RSE dans la sphère économique. Et de le montrer : notre politique RSE n'est pas une stratégie superflue.

Il reste toutefois beaucoup de choses à faire aujourd'hui et nous allons devoir développer une responsabilité sociétale dans d'autres métiers. Nous allons travailler sur l'investissement, la politique de ressources humaines, dans nos établissements de soins, nos centres de traitements, etc. Tout ceci est au programme, et nous allons tout mettre en œuvre pour répondre à nos engagements.

L'Ipse a élaboré l'année dernière la Charte européenne des entreprises de la protection sociale qui réaffirme la spécificité des mutuelles et des groupes paritaires de protection sociale à travers un certain nombre d'engagements responsables. La MGEN étant dans une logique similaire, quel peut être son attente par rapport à l'Ipse ?

La Charte de l'Ipse rejoint en effet un certain nombre d'engagements différenciant proches de la RSE. Il serait d'ailleurs intéressant que l'Ipse adosse désormais une batterie d'indicateurs à sa Charte pour permettre aux entreprises d'apporter la preuve de ces engagements, générer du benchmarking et de l'échange de bonnes pratiques. ■

propos recueillis par Simon Loréal, Adjoint au Délégué général de l'Ipse

L'Ipse fête ses 25 ans !

En 2014, cela fait 25 ans que l'Ipse œuvre pour accompagner la construction européenne d'une protection sociale solidaire forte et efficiente, en favorisant la coopération et le dialogue entre mutualités, institutions paritaires et de nombreux autres acteurs sociaux.

Ce quart de siècle est tout autant l'occasion de dresser le bilan de l'action de l'Ipse depuis 1989, de faire le point sur les thèmes d'actualité et de se tourner vers l'avenir. Toujours attaché intrinsèquement à l'Europe, l'Ipse ne peut oublier les enjeux des élections européennes qui seront au centre de ses préoccupations en ce début 2014.

Dans ce contexte, l'Ipse entend articuler ses activités autour de trois thématiques principales :

1. Evolutions de la protection sociale en Europe et perspectives pour les nouvelles générations : Depuis sa création, l'Ipse a vu évoluer la protection sociale en Europe et a souvent accompagné de ses réflexions son développement. Prendre du recul sur 25 ans de mutations de la protection sociale et repenser les systèmes de demain pour les nouvelles générations, telles sont les problématiques qui seront notamment traitées avec le lancement d'une étude européenne et la quarantième Rencontre Ipse (3 et 4 juillet, Italie).

2. La généralisation de la complémentaire santé en France : Si depuis janvier 2013, les débats et décisions autour de la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés ne cessent de connaître d'importants rebondissements, l'année 2014 pourrait être tout aussi mouvementée quant à la mise en œuvre. L'Ipse continuera son travail d'information et de réflexion à travers notamment les 12e (21 mars, voir dernière de couverture de ce Folio) et 13e Colloques professionnels (à l'automne), en proposant également des points de vue hors de France sur ces problématiques..

3. «Entreprises de protection sociale : la preuve de la différenciation» : S'appuyant sur la Charte européenne des entreprises de la protection sociale, l'Ipse souhaite mettre en avant les bonnes pratiques de ses adhérents et apporter la preuve concrète des engagements inscrits dans la Charte. Dans un climat positif pour une meilleure reconnaissance des entreprises sociales, tant en France qu'en Europe, l'Ipse poursuivra la promotion des entreprises de protection sociale solidaire.

Cette année 2014 sera couronnée par un événement célébrant les 25 ans de l'Ipse, qui se tiendra le 26 septembre 2014 à Bruxelles. ■



Visite d'étude Ipse à Rome pour Audiens



L'Ipse a organisé les 7 et 8 octobre 2013 pour les administrateurs du Groupe Audiens une visite à Rome (Italie) afin d'échanger avec leurs homologues italiens. Si ces deux jours ont permis à Audiens de profiter d'une visite spéciale des studios de Cinecittà, ils ont surtout été l'occasion d'en apprendre davantage sur la protection sociale de base et complémentaire des secteurs Médias, Radio/TV, industries graphiques et spectacles en Italie. Le séminaire qui leur a été consacré a également permis d'aborder les questions de précarité et les différentes formes de statut en France et en Italie, ainsi que la situation dans le secteur particulier de la Presse et des Communications, avec les évolutions technologiques, les changements de supports, d'emplois et de qualifications qui y sont liés. ■

Nouveaux mandats à l'Ipse au deuxième semestre 2013

Conseil d'administration :

- **Noëlle Barberet** est nommée administrateur de l'Ipse au titre de Macif Mutualité. Elle succède à Alain Petitjean.
- **Maurice Ballue** est nommé administrateur de l'Ipse au titre du groupe Humanis. Il remplace Jean-Paul Lacam.

Commissions :

- **Didier Brulé**, du groupe Humanis, rejoint la commission Europe.
- **Jean-François Déserson**, du groupe Humanis, rejoint la commission financière. Il succède à Olivier Tabard.

Conseil d'orientation :

- **Peter Rigney**, du Congrès irlandais des syndicats – ICTU – rejoint le Conseil d'orientation. ■

Le pari de la liberté

Interview de **Philippe Pinglin**,
adhérent individuel de l'Ipse.

Ancien secrétaire général de l'UD CFDT des Hauts de Seine, secrétaire confédéral en charge de questions internationales jusqu'en 2007, Philippe Pinglin a été, de 1993 à 2004, chargé des programmes d'actions du CCFD (1) en Europe centrale et orientale et en Afrique. De son action, il en a tiré un livre, « Le pari de la liberté ».

Comment t'est venue l'idée d'écrire ce livre ?

Durant mes missions, j'ai rencontré des hommes et des femmes d'action défendant les droits et les libertés collectives et individuelles dans des contextes de guerre, de privation des droits élémentaires, de délation... Ignorés des médias, ils obtiennent pourtant des résultats remarquables : maintien de la mixité ethnique sur les territoires malgré les politiques nationalistes, évolution des législations allant dans le sens de l'égalité homme/femme... J'ai voulu par ce livre contrebalancer la désespérance médiatique qui consiste à pointer ce qui ne va pas. Il y a dans chaque pays de « belles actions collectives » qui produisent du mieux être, qui sauvent des vies. Il faut en parler.

Quels messages veux-tu faire passer ?

D'abord, que l'action collective est à la portée de tous et reste nécessaire en toutes circonstances. Les initiatives décrites dans ce livre démontrent que nos sociétés peuvent évoluer positivement dès lors qu'il y a un engagement collectif. Les témoignages sont suffisamment forts pour que chacun se questionne sur sa place dans cette évolution.

Ensuite que la mondialisation libérale qui transforme la vie de chaque individu en une compétition impitoyable, n'est pas inéluctable. Nous pouvons l'orienter vers plus de solidarité et de justice par nos décisions et nos actes quotidiens. Quand les veuves du génocide rwandais obtiennent le droit d'hériter de leur terre, elles ouvrent les voies d'une mondialisation moins sauvage.

Enfin, que nous devons résolument nous engager pour apaiser nos sociétés. Mon action internationale est marquée par les fortes poussées nationalistes après la chute du Mur de Berlin. Je constate aujourd'hui que notre pays n'est pas épargné par ce phénomène et que la montée de l'extrême droite française peut conduire au même chaos qui a frappé nos voisins des Balkans.



Tu évoques de grands moments de défense des libertés.

Qu'en est-il en 2013 sur ce sujet sensible ?

Le développement de nos libertés est étroitement lié à la santé de nos démocraties. Or, je pense que la démocratie progresse dans le monde. Mais on ne doit pas oublier que sous nos yeux, des gens sont tués parce qu'ils osent revendiquer les mêmes droits et libertés que nous. C'est pourquoi je milite pour un droit d'alerte international pour protéger les peuples de leurs dictateurs.

Nos libertés, tout comme la paix, ne sont jamais acquises définitivement. Parler de guerre civile abîme notre démocratie. Ces dérives politiques et celles de forces économiques qui veulent garder leurs privilèges sont inquiétantes pour l'avenir de nos libertés. Notre vigilance est indispensable.

Comment vois-tu l'implication des citoyens pour la défense des libertés ?

Je pense que syndicats et ONG mènent des actions complémentaires et qu'une meilleure coordination entre eux favoriserait les résultats en la matière. Quand à l'implication des citoyens, j'invite les lecteurs de « Fil Bleu » à partir à la rencontre de celles et ceux qui sèment nos libertés dans « Le pari de la liberté ». ■

Pour en savoir plus :
<http://www.editionsatelier.com/ressources/10189/57/6239.pdf>

(1) Comité Contre la Faim et pour le Développement

propos recueillis par Jean-Pierre Bobichon administrateur de l'Ipse.

Allemagne : salaire minimum « Mini-jobs » et assurance sociale



En Allemagne, il n'y a pas, actuellement, de minimum de rémunération qui s'appliquerait à l'ensemble des travailleurs salariés ou assimilés, comme c'est le cas dans la plupart des Etats membres. Un salaire minimum a toutefois été établi pour certaines branches.

Le mini-job, l'emploi de faible importance, démontre, certes, un lien direct avec le montant de la rémunération, mais dans le sens contraire, un montant maximal ne pouvant être dépassé pour ce type de relation de travail.

Généralement, ce sont les partenaires sociaux qui déterminent, par voie de convention collective, la rémunération minimum pour la branche couverte par l'accord. Il s'agit d'une compétence essentielle des partenaires sociaux. D'aucuns considèrent cela comme s'opposant à la détermination par le législateur d'un salaire minimum. Or, l'employeur doit être adhérent à une organisation patronale pour être obligatoirement lié par la convention collective de salaire, mais il peut quitter cette organisation pour échapper à certaines contraintes. Il est vrai que le contrat de coalition qui a été conclu entre les partis formant le gouvernement, intitulé « Concevoir l'avenir de

l'Allemagne » prévoit une modification des règles relatives à la déclaration d'extension de conventions collectives, ce qui peut conduire à des solutions plus équitables en la matière.

Vers un salaire minimum

Déjà avant les élections législatives de 2013, la question du salaire minimum était au centre des débats et les pourparlers préparatifs d'une grande coalition gouvernementale ont abouti à inclure le principe du salaire minimum pour toutes les branches et toutes les catégories de travailleurs salariés dans le contrat de coalition. Une solution de compromis avec effet d'ici quelques années a ainsi été trouvée, mais certains experts, notamment économistes, mettent l'accent sur les conséquences négatives qui résulteraient de l'établissement d'un salaire minimum généralisé. D'un côté, le nombre d'emplois diminuerait, de l'autre, un grand nombre des bénéficiaires potentiels d'un salaire minimum ne verrait pas son revenu augmenter pour autant en raison de la suppression consécutive de certaines prestations sociales attribuées sous condition de ressources. La discussion sur d'éventuelles exceptions au salaire minimum à accepter n'est pas close. De plus, certains insistent

sur la nécessité d'un contrôle efficace et en doutent en même temps. D'autres arguments à l'encontre du salaire minimum sont avancés, dont il n'est pas fait état, ici. Evidemment, l'argument tenant au faussement du jeu de concurrence transfrontalière est plutôt soulevé par les acteurs des Etats membres pourvu d'un système de salaire minimum.

Il est un fait que certaines catégories de salariés et notamment des ressortissants d'Etats membres de l'Europe de l'est, obtiennent un salaire dérisoire pour le travail qu'ils accomplissent. Certains salaires sont tellement bas qu'il n'est pas possible d'en vivre ! Il est vrai aussi, si le salaire minimum reste fixé à 8,50 Euro/heure la constitution d'un droit substantiel à retraite restera hors de portée pour certaines catégories de personnes, notamment à carrière incomplète avec de périodes de chômage substantielles. Parfois, les travailleurs sont recrutés en qualité d'indépendants, mais dépendent de fait d'un employeur qui fait l'économie des cotisations sociales.

Un euro pour un job ?

L'assurance chômage connaît un dispositif très controversé. Des chômeurs allocataires des prestations « Hartz IV », donc

bénéficiaires de l'aide aux chômeurs non contributive (allocation chômage II) qui ne réussissent pas à intégrer le marché du travail régulier peuvent obtenir une indemnité de compensation de surcroît de frais d'un montant d'un euro de l'heure, parfois un peu plus, lorsqu'ils exécutent un petit emploi qui résulte d'un contrat d'insertion de droit public et qui doit être d'utilité publique. Ce « job à un euro » peut leur être imposé par l'agence de l'emploi. Les personnes concernées ne sont pas recensées dans les statistiques du chômage, mais leur activité, n'est pas pour autant considérée comme un emploi régulier.

Le Mini-job à 450 Euros – l'emploi de faible importance

L'emploi de faible importance (geringfügige Beschäftigung) a toujours fait l'objet d'après discussions entre ses défenseurs et les opposants, dont les syndicats. Force est cependant de constater que beaucoup de personnes veulent occuper un tel emploi pour des raisons diverses et pour certains courants politiques ces emplois sont l'expression d'une liberté de choix. Il y a dix ans la réglementation sur les emplois de faible importance a été changée, notamment la limitation de la durée du travail, qui était de moins de 15 heures par semaine, a été supprimée. Ces emplois sont couramment appelés Mini-jobs et sont caractérisés par un salaire de faible importance dont le montant ne doit pas dépasser 450 euros par mois. En cas d'exercice de plusieurs emplois de faible importance, les différentes rémunérations perçues sont additionnées et il y a assujettissement obligatoire à l'assurance sociale dès lors que le montant de 450 Euros est dépassé. En revanche un emploi principal et un mini-job ne seront pas additionnés. Il faut noter que l'assurance chômage ne couvre pas les emplois de moins de 15 heures par semaine.

Application du droit du travail – réserve pour l'assurance sociale

Le droit du travail s'applique normalement et sans restriction à ce type d'emploi, mais

il y a des particularités dans l'assurance sociale. La raison de ces particularités résulte du plafond fixé pour l'emploi de faible importance dans l'assurance pension et l'assurance maladie légale. Ce plafond n'existe pas pour l'assurance accidents.

Lorsque l'emploi de faible importance est exercé dans une entreprise (professionnellement, selon les termes de la loi), il donne lieu dans tous les cas au versement de cotisations patronales pour l'assurance sociale. L'employeur doit verser dans tous les cas à l'assurance pension (incapacité de gain/invalidité et vieillesse) 15% du montant du salaire payé pour le mini-job. Le salarié doit verser la partie manquante du taux de cotisation ; toutefois, la loi l'autorise à ne pas s'assurer. Ce choix doit être signalé par écrit à l'employeur. L'employeur en informe la centrale des mini-jobs (Minijobzentrale), à savoir l'institution de l'assurance pension allemande mines-chemin de fer. Si le salarié exerce plus d'un mini-job, ce choix de dispense d'assurance vaut pour tous les mini-jobs qu'il exerce.

L'employeur verse à l'assurance maladie une cotisation d'un montant de 13% du salaire, si le salarié est déjà assuré de quelque façon que ce soit dans l'assurance maladie légale. Si le salarié est assuré privé, il n'y a pas lieu d'effectuer ce versement. C'est notamment le cas des fonctionnaires, qui ont obtenu l'autorisation de leur administration d'exercer un mini-job en plus de leur service. Cela s'explique du fait que les fonctionnaires ne relèvent d'aucun régime d'assurance et que l'administration compétente prend directement en charge une partie des frais de santé pour ses fonctionnaires. Ces derniers contractent habituellement une assurance privée pour la partie non prise en charge.

Le cas échéant, les cotisations patronales augmentent par conséquent uniquement les recettes de l'assurance pension et de l'assurance maladie légale et ne sont pas constitutifs de droits sociaux pour le travailleur salarié exerçant l'emploi de faible importance s'il s'oppose à la constitution de droits à prestations.

Dans tous les cas, l'employeur verse les coti-

sations pour l'assurance accidents. Le maintien du salaire en cas d'incapacité de travail pour maladie ou en cas de maternité est également à la charge de l'employeur, étant entendu qu'il peut se faire rembourser, en application de la loi sur la compensation de frais.

A noter : Pour les emplois rémunérés entre 450 et 800 Euros, les travailleurs salariés versent des cotisations sociales selon un barème progressif (Gleitzone). Ce n'est que pour un salaire supérieur que le taux de cotisation normal est dû.

Des règles fiscales particulières s'appliquent à l'emploi de faible importance. Ainsi, l'employeur verse sur le montant de salaire payé un forfait de 2%, qui est réparti entre l'impôt sur le salaire, la taxe de solidarité et l'impôt relevé pour le compte de l'Eglise (même si le salarié n'est pas adhérent à une confession bénéficiaire de l'impôt). Cette somme est versée par l'employeur avec les cotisations à l'institution de l'assurance pension. En cas d'exercice de plus d'un Mini-job, ayant pour conséquence le dépassement du plafond du salaire pour ce type d'emploi, l'employeur peut opter pour le versement des impôts sur le salaire calculé en fonction de la fiche d'imposition ou verser un impôt forfaitaire de 25%.

L'emploi de courte durée

Un emploi de faible importance peut également être exercé pour une courte durée, correspondant à deux mois ou 50 jours de travail dans l'année. Contrairement au Mini-job de 450 Euros stricto sensu, de tels emplois ne donnent pas lieu à versement de cotisations sociales forfaitaires par l'employeur, à la condition, toutefois, que ces emplois ne soient pas exécutés de façon permanente et ne puissent pas être considérés comme emplois professionnels. Cette disposition est importante parce que, le cas échéant, le dépassement du montant du salaire de 450 Euros – admis pour une courte durée – pourrait ne plus être considéré comme étant économiquement mineur. ■

Otto Kaufmann, vice-président de l'Ipse



Hydraulik wraca polski !
Le plombier polonais revient !
A l'approche des élections européennes qui se dérouleront du 22 au 25 mai 2014, le statut du travailleur détaché s'invite au cœur des premiers débats. La polémique s'étoffe de mois en mois, voire fait rage, entretenue par les confusions entre « directive Bolkestein » – celle-ci n'a jamais été votée en son projet original, loin s'en faut – et directive détachement de 1996. A cela s'ajoutent les tentatives de repli national et de remise en cause de la libre circulation des personnes, le travail clandestin, la fraude sociale, etc.

Des faits

La directive actuellement en vigueur concernent les travailleurs détachés pour « une mission ponctuelle à l'étranger ». Ceux-ci sont considérés comme « détachés » s'ils travaillent dans un Etat membre de l'UE parce que leurs employeurs les envoient provisoirement poursuivre leurs fonctions. Ainsi, un prestataire de services peut remporter un contrat dans un autre pays et décider d'envoyer ses employés exécuter ce contrat sur place. Cette catégorie ne comprend pas les travailleurs migrants qui se rendent dans un autre Etat pour y chercher un emploi et y travailler.

Pour garantir la protection dans toute

Détachement des travailleurs : le plombier polonais, enjeu des élections européennes

Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse

l'Union européenne des droits et des conditions de travail d'un travailleur détaché, et afin d'éviter le « dumping social », la législation de la Communauté européenne a établi un ensemble de règles obligatoires relatives aux conditions de travail d'un travailleur détaché dans un autre Etat membre. Ces règles doivent refléter les normes appliquées aux travailleurs de l'Etat membre d'accueil.

Des contournements manifestes

Toutefois, les charges sociales appliquées sont celles du pays d'origine. Ce qui concrètement permet à un employeur d'employer des travailleurs à moindre coût dans des pays aux charges sociales bien plus élevées. En revanche, le salaire et les conditions de travail de l'employé détaché relèvent des règles du pays dans lequel il travaille. Un travailleur détaché en France doit donc toucher au moins le smic.

Le contournement des règles s'accroît en France, comme dans tous les Etats européens. Il se diffuse dans le bâtiment et dans de nombreux autres secteurs tels l'agriculture et l'agro-alimentaire. Il est constaté sur l'ensemble du territoire, et se manifeste par des montages frauduleux de plus en plus sophistiqués.

Ainsi il peut apparaître surprenant que

d'une part la très grande majorité des déclarations de détachement concernent des ressortissants de pays d'Europe centrale et orientale ainsi que du Portugal, que d'autre part le premier pays d'origine des déclarations de détachement établies par les entreprises soit le Luxembourg.

Rappelons que le Grand Duché compte 530.000 habitants dont 44% de nationalités étrangères.

Ces chiffres sont à rapprocher aux statistiques du ministère français des affaires sociales qui compte aujourd'hui 220.000 salariés détachés (7.495 seulement en 2000) mais qui estime le nombre réel à plus de 300.000.

Les entreprises d'intérim établies à Luxembourg recrutent temporairement aussi des « nationaux », ce sont 13% des détachés recensés qui sont... Français, et qui pour bon nombre n'ont jamais « mis les pieds au Luxembourg ! »

Les institutions européennes et les gouvernements en ébullition

Jusqu'alors une majorité d'Etats, dont l'Allemagne et la France, appuyée par le Parlement européen, voulaient renforcer les contrôles et lutter contre les dérives surtout générées par la « cascade » des sous-

traitants. Mais ils ont dû faire face à une opposition menée par le Royaume-Uni et la Pologne jusqu'au Conseil du 9 décembre dernier.

La première divergence portait sur les moyens d'encadrer les mesures de contrôle et d'exigences administratives afin de les adapter aux «formes changeantes de fraude sociale, de pratiques, de dumping social et d'emploi injustifié de travailleurs détachés». La présidence lituanienne a tenté un compromis sur cet aspect.

Concernant la chaîne des sous-traitants les positions étaient nettement plus tranchées. Soit tous les Etats membres auraient obligation d'instaurer le principe de la responsabilité conjointe et solidaire (proposition de la France et de l'Allemagne, avec huit autres Etats), soit cela se ferait sur une base volontaire (proposition soutenue notamment par la Pologne et le Royaume-Uni). Le dernier compromis a donc été de prévoir une responsabilité solidaire obligatoire dans le seul secteur de la construction, et ce pour

ce qui concerne le rapport entre le donneur d'ordre et son cocontractant direct. Dans cet esprit les Etats membres auraient la liberté de prendre des mesures plus strictes.

Au bout d'une négociation marathon, le Conseil des ministres du travail du 9 décembre s'est donc enfin soldé par un accord. Reste à apprécier le texte de la directive suite à ce Conseil et bien entendu aux transpositions nationales qui s'ensuivront puisqu'il ne s'agit pas d'un règlement applicable à tous dans les mêmes termes.

Faire aimer l'Europe

Le détachement abusif des travailleurs est aujourd'hui un ferment de divisions des peuples, un risque de périls. Les abus constatés doivent être sévèrement corrigés sans que cela d'ailleurs entame la libre circulation des travailleurs, liberté fondamentale et utile.

A la veille des élections européennes où les craintes des dérives populistes sont fon-

dées, il est grand temps de se donner pour devoir, de faire aimer l'Europe aux peuples qui en désespèrent et à ceux qui comme les ukrainiens en voient une source de liberté. ■

Le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen se sont engagés le mercredi 15 janvier dernier dans les négociations institutionnelles sur la proposition relative à l'exécution de la directive sur le détachement des travailleurs (96/71/CE). Durant trois semaines, les discussions vont porter sur les différents articles de la directive, notamment sur les plus sensibles concernant les mesures pour le respect par les sous-traitants des conditions d'emploi et les mesures de contrôle nationale et d'exigence administratives.

Posting of workers: European elections in the shadow of the Polish plumber

Dominique Boucher, Ipse's general delegate

Polski Hydraulik Wraca! The Polish plumber is back! In the run-up to the European, scheduled to take place on May 22-25, 2014, the status of posted workers stands out as a central feature in the initial debates. The controversy grows month after month to become a burning issue fueled by confusion between the "Bolkestein Directive" – the original text of which has never come close to being voted on – and the 1996 Posting of Wor-

kers Directive. To make matters worse, rising absorption in national interests comes together with challenges to the free movement of persons, as well as illicit employment, social fraud, etc.

Facts

The directive currently in force concerns workers posted for a "temporary mission abroad." Employees are considered "posted" if they work in another EU

Member State, having been sent temporarily by their employer for the continued pursuit of their duties. As such, a service provider may win a contract in another country and choose to send its employees to execute the contract on site. This category does not include migrant workers who move to another country in search of work.

To guarantee protection of posted workers' rights and working conditions

throughout the European Union and to avoid "social dumping," European Community legislation has set out a series of compulsory rules concerning working conditions for workers posted in another Member State. These rules must reflect the standards applicable to workers in the host country.

Patent circumvention

Social security contributions applied are those of the sending country. This provision makes it possible for employers to benefit from more cost-efficient labor in countries with significantly higher social security charges.

By contrast, posted workers' wages and working conditions are subject to the regulations of the country in which they work. An employee posted to France must earn at least French minimum wage.

Techniques of getting around the rules are on the rise in France, as in all European countries. They are widespread in the construction sector, as well as a number of other industries such as agriculture and agri-food. Such initiatives can be seen throughout the country and take the form of ever more sophisticated schemes.

It may therefore seem surprising that on the one hand, the vast majority of posting of workers declarations concern citizens of Central and Eastern European countries, as well as Portugal, and on the other hand the country that generates the most company-issued posting of workers declarations is Luxembourg.

Recall that of the Grand Duchy's 530,000 inhabitants, 44% are foreign nationals. These figures should be compared to statistics released by the French Ministry of Social Affairs, which currently point to 220,000 posted workers in the country (there were only 7,495 in 2000), but the Ministry estimates the real number to be more than 300,000. Staffing agencies

established in Luxembourg also recruit "nationals" for temporary employment; 13% of posted workers identified are... French, many of whom have never "set foot in Luxembourg!"

Upheaval in governments and European institutions

Until now, a majority of countries, including Germany and France, have looked to strengthen oversight and fight against abuses generated mainly by the "stream" of subcontractors. However, until the Council of Labor Ministers on December 9, 2013, they were grappling against an opposition led by the United Kingdom and Poland.

The primary difference of opinion concerned the means to regulate oversight measures and administrative requirements, adapting them to suit "changing forms of social fraud, practices of social dumping and bogus employment of posted workers." The Lithuanian presidency attempted to reach a compromise on this issue.

With regard to the subcontracting chain, much more firmly held positions emerged. Either all Member States would be obligated to implement the principle of joint and several liability (Franco-German proposal co-sponsored by eight other Member States), or this would be done on a voluntary basis (proposal supported by the United Kingdom and Poland in particular). The latest compromise consisted of setting out compulsory joint and several liability only in the construction industry, and only with regard to the relationship between the contracting party and its immediate contractual partner. In keeping with this spirit, Member States would be free to implement stricter measures.

Following a marathon negotiating session, the December 9 Council of Labor Ministers finally came to an agreement.

All that remains is to assess the text of the directive in the wake of this Council meeting, and of course following the subsequent national transpositions, as it is not a regulation applicable to all under the same terms.

Making Europe more popular

Today, abusive posting of workers has become a catalyst for divisions among peoples and a threat for Europe. Abuses must be dealt with harshly, but without curtailing the free movement of workers, a fundamental and useful freedom.

As the European elections approach amid well-founded fears of populist appeal, it is high time to check European populism by boosting European popularity among peoples whose faith is shaken but who, like our Ukrainian cousins, see Europe as a source of liberty. ■

On Wednesday, January 15, the Council of the European Union and the European Parliament initiated institutional negotiations on the proposal concerning implementation of the directive on posting of workers (96/71/CE). For three weeks, the talks will address the directive's different articles, particularly the most delicate sections concerning measures to ensure that subcontractors comply with employment conditions, as well as provisions on national oversight and administrative requirements.

Élections européennes : en avant, toute !

Jacques Delors



Pascal Lamy



Yves Bertoncini

António Vitorino

Par Jacques Delors Président fondateur de Notre Europe-Institut Jacques Delors, António Vitorino, Président de Notre Europe-Institut Jacques Delors, Pascal Lamy Président d'honneur de Notre Europe-Institut Jacques Delors, Yves Bertoncini Directeur de Notre Europe-Institut Jacques Delors et les 35 personnalités membres du Comité européen d'orientation de Notre Europe-Institut Jacques Delors qui ont cosigné cette déclaration.

Les élections européennes des 22-25 mai 2014 constituent un rendez-vous majeur, à la mesure de la crise multiforme que traverse la construction européenne. Ce grand rendez-vous démocratique doit nous inciter à relever trois défis politiques complémentaires, via des propositions rappelant le sens de l'UE, parachevant la zone euro et alimentant une confrontation partisane ouverte et résolue.

1. Re-positiver la « Grande Europe »

Le surcroît d'attention récemment accordé à la crise de la zone euro ne doit pas faire oublier que les prochaines élections européennes concernent la « Grande Europe » (c'est-à-dire l'Union européenne à 28) : c'est à cette échelle-là que nos pays et concitoyens, unis dans la diversité mais

désormais réconciliés, doivent écrire les nouvelles pages de leur aventure communautaire.

La « Grande Europe », c'est plus que jamais la bonne échelle pour affirmer le rôle accru de l'UE dans la mondialisation, que la plupart de ses peuples souhaite renforcer, bien conscients que l'union fait la force. L'UE s'est déjà dotée de politiques d'élargissement et d'aide extérieure qui seront mises en débat à l'occasion de la prochaine campagne électorale. Il en sera de même de la politique commerciale, en ces temps de négociations transatlantiques, des efforts européens visant à mieux réguler la « finance folle », qu'il faut amplifier, ainsi que des balbutiements de l'UE en matière migratoire. L'engagement diplomatique et militaire des Européens doit enfin être renforcé, au moins dans leur voisinage proche, y compris sur la base de coopérations restreintes.

La « Grande Europe », c'est aussi l'horizon pertinent pour poursuivre les efforts engagés en matière de protection de l'environnement et de climat, ainsi que pour encourager les processus de transition énergétique. C'est tout le sens du projet de « Communauté européenne de l'énergie » que nous promouvons, afin de répondre à des aspirations prioritaires pour les citoyens et les États de l'UE (compétitivité de l'industrie, sécurité d'approvisionnement, protection de l'environnement, etc.)

La « Grande Europe », c'est enfin le marché unique, qui peut encore être approfondi dans le domaine des services, de l'économie numérique et des grandes infrastructures, afin de créer davantage de croissance et d'emplois ; qui doit permettre une libre circulation des travailleurs à la fois plus fluide et mieux encadrée (en particulier en matière de détachement) ; et qui doit faire l'objet de davantage d'harmonisation so-

ciale et fiscale, afin d'atténuer les tensions entre Ouest et Est ou centre et périphérie.

2. Parachever l'Union économique et monétaire

La crise a mis en évidence les failles liées au déséquilibre entre union monétaire et union économique, tout en faisant désormais apparaître la zone euro comme le creuset politique d'une intégration accrue, fondée sur des droits et devoirs spécifiques en termes de discipline et de solidarité.

Il convient donc d'abord de poursuivre les actions de solidarité et de contrôle déjà engagées : mise en place d'une véritable « union bancaire », fondée sur une supervision européenne des banques, sur une contribution des acteurs financiers à leur propre sauvetage et sur une réduction des divergences des taux d'intérêt que doivent payer entreprises et ménages ; amélioration de la coordination européenne en matière de politiques économiques et sociales des États membres, afin de prévenir les excès et les dérives menaçant le fonctionnement de l'union monétaire, via des incitations financières accordées aux États membres engageant des réformes ; création de mécanismes d'assurance contra-cyclique sous différentes formes entre États de la zone euro ; mutualisation partielle de l'émission des dettes nationales face aux risques de crise systémique qui demeurent...

Parachever l'union économique et monétaire, c'est aussi lui donner une dimension sociale spécifique, en s'appuyant sur les partenaires sociaux, par exemple pour mieux organiser la libre circulation des travailleurs ou la prise en charge européenne des victimes des ajustements structurels, au premier chef les jeunes. C'est lui donner des moyens spécifiques de soutenir la croissance via des investissements massifs, tant pour accélérer la sortie de la grave crise économique et sociale actuelle, qui menace sa cohésion et son dynamisme, que pour mettre en place les conditions d'un développement humain écologiquement responsable.

Il faut enfin compléter la gouvernance de la

zone euro en réunissant à nouveau sur une base régulière des « sommets de la zone euro », en dotant l'eurogroupe d'un président à plein temps, et en permettant aux parlementaires nationaux et européens de mieux exercer leurs pouvoirs de contrôle démocratique, à Bruxelles comme dans les capitales nationales.

3. Promouvoir la construction européenne sur la base d'alternatives claires

C'est en formulant un double agenda positif au niveau de l'UE et de la zone euro qu'il sera possible de donner tout son sens à la campagne électorale, qui se développera sur deux registres complémentaires.

Il s'agit tout d'abord de réaffirmer sa confiance dans la construction européenne, en valorisant les acquis fondamentaux que sont par exemple l'esprit de réconciliation et le principe de libre circulation. Les partis extrémistes entendent faire des prochaines élections une sorte de référendum pour ou contre l'UE ou l'euro, en tirant parti de la dégradation de son image engendrée par la crise et sa gestion. Refaisons inlassablement la preuve de l'Europe, avec résolution et ouverture d'esprit, sur la base d'une vision large des opportunités et menaces géopolitiques auxquelles elle fait face.

Les prochaines élections européennes doivent aussi permettre une confrontation partisane claire entre des approches différentes du fonctionnement, des politiques et de l'avenir de l'UE. Il s'agit de mettre en exergue les divergences qui séparent les conservateurs, les libéraux, les sociaux-démocrates, les écologistes, la gauche radicale et les autres forces politiques, et ainsi de permettre aux électeurs de départager leurs programmes pour l'UE à l'horizon 2020.

Dans cette perspective, il est bienvenu que les forces partisanes européennes soient en passe de désigner leurs candidats à la présidence de la Commission, afin de personifier les enjeux du débat et du scrutin. C'est aussi parce que les Européens pourront mettre des visages sur les principales

orientations de la construction européenne, mais aussi sur les clivages qui structurent la vie politique de l'UE, qu'ils pourront se saisir pleinement du grand rendez-vous démocratique du printemps prochain, en France comme en Europe.

Aux urnes, chers concitoyens ! ■



D'ici au 25 mai prochain, date retenue en France pour participer activement à la composition politique du futur Parlement européen – Elections à UN SEUL TOUR – je vous invite à aller régulièrement visiter le site de Notre Europe-Institut Jacques Delors : www.notre-europe.eu. Il est mis à jour quotidiennement. Vous y trouverez des informations, prises de positions et analyses pouvant vous aider à établir votre propre opinion, voire utiliser et diffuser ces documents sans restriction pour vos actions de sensibilisation aux enjeux des élections européennes. Ces documents sont mis à disposition gracieusement. La seule exigence est de citer la source de ces documents en cas de diffusion et/ou utilisation.

Enfin, il est utile de rappeler qu'un des enjeux de la composition politique du futur Parlement européen est, entre autre, la personnalité qui présidera la future Commission européenne et qui devra être issue de la majorité politique qui sera déterminée par l'élection au suffrage universel des parlementaires européens

Enfin, il est utile de rappeler qu'un des enjeux de la composition politique du futur Parlement européen est, entre autre, la personnalité qui présidera la future Commission européenne et qui devra être issue de la majorité politique qui sera déterminée par l'élection au suffrage universel des parlementaires européens

Jean-Pierre Bobichon,
Administrateur de l'Ipse et Conseiller de Jacques Delors auprès de l'association Notre Europe-Institut Jacques Delors.

Quoi de neuf en Europe au 1^{er} janvier 2014?

- La Grèce assume pour la 5^{ème} fois depuis son adhésion en 1981 la présidence du Conseil de l'Union européenne pour 6 mois. Elle succède ainsi à la Lituanie et précède l'Italie qui prendra la relève le 1^{er} juillet prochain.
- Les travailleurs bulgares et roumains sont libres de venir travailler dans n'importe quel Etat de l'Union européenne, au nom du principe de la libre circulation des travailleurs, après 7 ans de restrictions.
- La Lettonie est officiellement devenue le 18^e membre de la zone euro. Elle est ainsi le deuxième pays balte et le quatrième pays ex-communiste de l'Europe centrale et orientale à adopter la monnaie unique, après la Slovénie (2007), la Slovaquie (2009) et l'Estonie (2011).



What's new in Europe on January 1st, 2014?

- Greece assumes for the 5th time the six-month presidency of the European Union, since joining the EU in 1981. She succeeds Lithuania and precedes Italy (from July 1st, 2014).
- Bulgarian and Romanian workers are free to work in any member state of the European Union on behalf of the principle of free movement of workers, after 7 years of restrictions.
- Latvia officially became the 18th member of the Eurozone. It is the second Baltic country and the fourth ex-communist country of Central and Eastern Europe to adopt the single currency, after Slovenia (2007), Slovakia (2009) and Estonia (2011).

Rendez-vous réussi pour l'entrepreneuriat social à Strasbourg

L'événement participatif sur l'entrepreneuriat social en Europe, qui s'est tenu les 16 et 17 janvier 2014 et lors duquel l'Ipse était représenté par Simon Loréal, s'est soldé par un succès : rassemblant plus de 2000 participants, majoritairement entrepreneurs sociaux, ces deux jours ont débouché sur « la déclaration de Strasbourg », synthétisant les résultats des discussions et appelant à agir encore davantage en faveur des entreprises sociales et de l'économie sociale.

Durant ces deux journées, les très nombreux participants ont réaffirmé la nécessité de voir les entreprises sociales, qui représente désormais une entreprise sur quatre nouvellement créées, jouer un rôle plus important pour le futur de l'Europe. Agissant dans l'intérêt général, ces entreprises créent des emplois, fournissent des produits et des services innovants et promeuvent une économie plus durable. La création d'un meilleur écosystème pour ces entreprises passe toutefois par un accès aux financements facilités, davantage de partenariats et une meilleure reconnaissance par les pouvoirs publics.

Un texte pour le Statut de la mutuelle européenne bientôt sur les rails

Lors de l'événement « Entrepreneurs sociaux, prenez la parole ! », le Commissaire européen Antonio Tajani a surpris l'assemblée en annonçant qu'un texte d'initiative législative sur le statut de la mutuelle européenne (SME) serait prochainement élaboré par la Commission européenne. Cette étape supplémentaire suivra l'évaluation d'impact dont les résultats

ont ainsi été interpellés sur ces questions les commissaires européens au marché intérieur (Michel Barnier), aux entreprises (Antonio Tajani) et aux affaires sociales (Laszlo Andor), ainsi que de nombreuses autres personnalités européennes (entres autres, Martin Schultz, Président du Parlement européen).

La « déclaration de Strasbourg », remise à la fin de ces deux journées au Commissaire Michel Barnier, appelle ainsi à des actions plus engagées à tous les niveaux – européen, national, régional, local – pour faciliter leur développement. Monsieur Barnier a promis que la Commission européenne allait étudier ces propositions et a lancé l'idée sur l'opportunité de rendre régulier un tel événement. Il s'est par ailleurs félicité du travail de « co-construction de politiques publiques », animé également sur internet, à la base de cette déclaration.

La Déclaration de Strasbourg est téléchargeable sur :

http://ec.europa.eu/internal_market/conferences/2014/0116-social-entrepreneurs/index_fr.htm ■

doivent être publiés le 22 janvier 2014. Pour Antonio Tajani, la mise en œuvre du statut de mutuelle européenne pourrait intervenir « fin 2015 ou début 2016 ». Benoît Hamon, ministre français à l'économie sociale, également présent lors de cet événement, a tenu à saluer tout particulièrement cette avancée. ■



The social business event in Strasbourg crowned with success

The interactive event on social entrepreneurship in Europe, which took place on January 16 and 17, 2014 with Ipse in attendance, was a success: bringing together more than 2,000 participants most of whom were social entrepreneurs, this two-day event produced the "Strasbourg Declaration," a document summarizing the outcome of discussions and calling for further action in support of social enterprises and the social economy.

Over these two days, the scores of participants reasserted the view that social enterprises, which now account for one out of every four newly created businesses, must play a bigger role in the future of Europe. Acting in the general interest, these enterprises create jobs, provide innovative products and services, and promote a more sustainable economy. Nonetheless, creating a more favorable ecosystem for these enterprises requires easier access to financing, a greater number of partnerships and better recognition from public authorities.

The European Commissioners for the Internal Market (Michel Barnier), Industry and Entrepreneurship (Antonio Tajani) and Social Affairs (László Andor) were questioned on these issues, as were many other European figures including Martin Schultz, President of the European Parliament.

The "Strasbourg Declaration," which was presented to Commissioner Michel Barnier at the end of the event, calls for stronger and more committed actions at every level – European, national and local – to support the development of social enterprises. Mr. Barnier pledged that the European Commission would study these proposals and put forward the idea of holding such events regularly. He also praised the "co-construction of public policy" initiative, organized online as well as on site, and which inspired this declaration.

The Declaration of Strasbourg is available for download at the following address: http://ec.europa.eu/internal_market/conferences/2014/0116-social-entrepreneurs/index_fr.htm ■

Statute for a European mutual : a text in the making

During the "Social Entrepreneurs: Have Your Say!" event, European Commissioner Antonio Tajani took the audience by surprise with the announcement that a legislative initiative text on the statute for a European mutual society (EMS) would soon be drawn up by the European Commission. This additional step will follow the impact assessment, the results of which are to be released on January 22, 2014. According to Antonio Tajani, the

statute for a European mutual could become effective in "late 2015 or early 2016." French Social Economy Minister Benoît Hamon, who also attended the event, particularly commended this step forward. ■



Le taux de chômage tend à se stabiliser en Europe

Bien que sur un an (novembre 2012 - novembre 2013), le taux de chômage en Europe a subi une légère hausse, passant de 11,8% à 12,1% dans la zone euro et de 10,8% à 10,9% dans l'Union européenne, ces taux sont restés stables depuis le mois d'avril pour la zone euro et depuis mai pour l'UE. Parmi les Etats membres, les plus faibles taux ont été enregistrés en Autriche (4,8%) et en Allemagne (5,2%) et les plus élevés en Grèce (27,4% en septembre 2013) et en Espagne (26,7%). Le taux de chômage français a subi quelques fluctuations en 2013 pour se stabiliser à 10,8% à partir d'octobre. Par ailleurs, le taux de chômage chez les jeunes (moins de 25 ans) reste alarmant, à 23,6% dans l'UE28 et à 24,2% dans la zone euro. Les plus hauts taux se trouvent toujours en Espagne (57,7%) et en Grèce (54,8% en septembre 2013).

Source: Eurostat

The unemployment rate stabilizing in Europe

Although the unemployment rate in Europe has risen slightly over the past year (November 2012 - November 2013), increasing from 11.8% to 12.1% in the eurozone and from 10.8% to 10.9% in the European Union, these rates have remained stable since April for the eurozone and since May for the EU. The lowest rates among Member States are observed in Austria (4.8%) and Germany (5.2%), while the highest rates were recorded in Greece (27.4% in September 2013) and Spain (26.7%). France's unemployment rate fluctuated somewhat in 2013 before stabilizing at 10.8% as of October. The youth unemployment rate (under 25 years of age) nonetheless remains alarming, at 23.6% in the EU-28 and 24.2% in the eurozone. Once again, the highest rates are observed in Spain (57.7%) and Greece (54.8% in September 2013).

Source: Eurostat



Zurbarán mystique et profondément humain

Au sympathique Bozar de Bruxelles (à ne pas confondre avec le joutant Palais des Beaux Arts), une cinquantaine de toiles venues des plus grandes collections sont rassemblées, et cela jusqu'au 25 mai (www.bozar.be). Une succession d'une douzaine de salles offre aux œuvres tant l'espace nécessaire à cette exposition qui redonne lustre à un des plus grands maîtres de la peinture occidentale. Zurbarán, natif de Fuente de Cantos en 1598 et quittant cette vie à Madrid en 1664, reste un artiste ô combien contemporain dans l'expression, au même titre que le crétois El Greco, et voisin de Vélázquez et de Murillo.

Une série de concerts et d'activités accompagne cette rétrospective : « fusion entre concert et exposition ».

Gilles Caron: des images et des questions



A Charleroi, jusqu'au 18 mars, le musée de la photographie (www.musephoto.be) vous propose une exposition remarquable et un hommage à Gilles Caron, disparu à l'âge de 30 ans et illustre porteur de questions essentielles sur la position du photographe. Ces œuvres ont fait le tour du monde et reparaissent à chaque évocation de Mai 1968, de la Guerre du Vietnam, du Printemps de Prague, de la guerre civile dans la colonie anglaise d'Ir-

lande du Nord, ou encore de la Guerre des six jours.

Le titre de l'expo : « Gilles Caron, le conflit intérieur ». Un conflit né sur le terrain où il photographiait l'erreur sans pouvoir agir : « Comment se contenter de photographier ces enfants en train de mourir ? Témoigner est-il suffisant ? »

En avril 1970, Gilles Caron disparaissait avec deux de ces camarades français, au Cambodge. ■

Très cher vrai-faux passeport

Passeport à vendre ! Non, ce n'est pas un retour du vrai-faux passeport, mais bien plus stupéfiant, l'offre d'un Etat membre de l'Union européenne qui a bénéficié de la frénésie de l'élargissement de 2004.

Ce magnifique archipel méditerranéen, pas tout à fait débarrassé des néfastes héritages de sa colonisation britannique quant à sa culture opportuniste en matière financière mais membre de la zone euro, offre la citoyenneté maltaise - de fait européenne - aux portefeuilles les plus garnis.

Fin 2013, il suffit pour des ressortissants hors UE, russes de préférence, d'acheter pour 250 000 euros avec en sus un

engagement d'investissement locaux dans l'immobilier, le sésame d'entrée à la Valette et ainsi dans la Communauté. Une mesure officielle destinée à renflouer les caisses de l'Etat et attirer des investisseurs, toutefois limités à 1 800 pour ce pays de 316 km² et pourvu de 408 000 âmes.

Viviane Reding, commissaire européenne attachée aux droits et libertés européens, Luxembourgeoise également, s'en est étonnée de colère ! De même, le Parlement européen, réuni le 16 janvier, a adopté par 522 voix pour, 22 contre (et 44 abstentions) une résolution condamnant cette pratique : « la citoyenneté européenne n'est pas à vendre ».

Ces vœux sont-ils pieux ? En effet, l'octroi de citoyenneté demeure une prérogative exclusive des Etats membres, même si elle œuvre à tous les droits réservés à tout citoyen européen. ■

La mystique de la croissance – Comment s'en libérer
Dominique Meda
Flammarion - 2013



Dominique Meda, professeure de sociologie à l'Université Paris Dauphine est titulaire de la chaire « reconversion écologique, travail, emploi, politiques sociales » au Collège d'études mondiales.

Dans cet ouvrage incontournable, elle remet au cœur l'action publique pour réinscrire nos sociétés dans la durée. Elle suppose de rompre avec une partie de nos croyances, liées à une prétendue modernité basée sur la maximisation de la production, le progrès confondu avec l'augmentation des quantités, la passion néfaste de l'enrichissement personnel.

Comme les Rencontres Ipse l'ont attesté : gare au mythe de la croissance, les arbres n'atteindront jamais le ciel !

Collection «l'âme des peuples»
Editions Nevicata - 2013

Bravo à ce jeune éditeur bruxellois pour cette collection réjouissante et passionnante alliant reportages, récits et entretiens. Ainsi il est permis de mieux apprécier les nuances d'un pays et de ses habitants, d'en comprendre les ressorts profonds. Les auteurs sont nourris de leur familiarité avec un Etat, sa langue, sa culture, sa géographie, son histoire, sa population. Quatre sorties simultanées pour inaugurer cette collection :

Grèce, La nouvelle Odyssée



Et si la crise économique qui terrasse le pays accouchait d'un nouveau miracle grec ? Attention : ce petit livre n'est pas un guide, c'est un « décodeur ». Il revisite d'abord, à travers un récit riche en anecdotes et en souvenirs poignants, puis à l'écoute d'intellectuels, les clichés sur une Grèce désemparée. Sans rien cacher des responsabilités politiques des gouvernements successifs et sans masquer l'ampleur du défi posé par l'émergence des extrémismes.

Les auteurs : Adèle Guillot, correspondante à Athènes pour Arte, Le Monde et Le Soir / Françoise Arvonites, correspondante de La République, La Croix, Le Soir et France Culture.

Allemagne, La mémoire libérée



Cet Etat reste en but à son passé. Pourtant sa force est d'avoir su « libérer » cette mémoire pour qu'aujourd'hui, il fasse bon y vivre. Ses chances sont liées à l'innovation, à la liberté et aussi à un métissage prometteur. Cet ouvrage est riche en anecdotes, en couleurs et en rencontres. Il revisite les clichés sur un peuple travailleur et « trop » discipliné.

L'auteur : le journaliste Christophe Bourdoiseau.

Espagne, La passion de l'identité



Au pays de Don Quichotte et Sancho Pansa, la communauté nationale espagnole est minée par des identités « régionales » très fortes, avec des peuples qui s'identifient d'abord à leurs propres géographie, histoire, culture et aussi souvent leur langue. Comment assumer cette originalité héritée de la présence musulmane séculaire, de la Reconquista, de l'horreur franquiste et aussi d'un certain gaspillage des aides communautaires avec un béton corrompu et asphyxiant. Alors, nous aimons plus, en les connaissant mieux, les passions espagnoles.

L'auteur : Luis Lema, grand reporter au Temps, dont la plume se confond avec le pinceau.

Pologne, La noblesse de la Terre



Accoutumés à s'identifier aux drames de leur histoire, les Polonais ont encore de la peine à saisir que leur pays est devenu un grand d'Europe. Quel chemin parcouru pourtant ! A Varsovie, à Cracovie, en Silésie ou dans les coulisses du monastère de la Vierge noire à Czestochowa, la Pologne moderne se conjugue au quotidien avec la nostalgie populaire d'une noblesse rurale, les frustrations nationalistes et religieuses, et un goût effréné de

la littérature et des arts. Cette fois aussi, par un voyage historique et aussi contemporain, alliant linguistique, culture et gastronomie, nous comprenons mieux les passions polonaises.

L'auteur : Jurek Kuczkiewicz, chef du service étranger du Soir et qui a dirigé plusieurs médias à Varsovie.

Démocratie sanitaire – Les nouveaux défis de la politique de santé

Didier Tabuteau
Aux éditions Odile Jacob, 2013



La santé, une des solidarités fondamentales du pacte social, est actuellement sous les projecteurs avec la généralisation des complémentaires.

Didier Tabuteau reprend ce thème dans son nouvel ouvrage, réexaminant quelques grandes problématiques politiques (concurrence, décentralisation, égalité, universalité, etc.) sous le prisme de la santé et de la protection, afin de mieux comprendre les interactions existantes entre ces deux notions.

Son œil d'expert porte un regard critique sur la politique de santé menée actuellement en France. Il déplore, notamment, l'organisation collective de protection de la santé, qui tend à accroître, les inégalités déjà existantes, au détriment de la solidarité. Fort de ce constat, il appelle à un débat politique national et régional éclairé, qui aboutirait à un nouveau système de santé adapté au XXI^e siècle.



INSTITUT DE LA PROTECTION
SOCIALE EUROPÉENNE
Une voie pour la solidarité en Europe

12^e Colloque professionnel ipse

Vendredi 21 mars 2014
de 9h00 à 13h



une voie pour la solidarité en Europe

Généralisation de la complémentaire santé et pilotage d'un régime de branche : quelles conséquences ?

Depuis l'ANI du 11 janvier 2013 introduisant la généralisation de la complémentaire santé, les modalités de mise en œuvre d'accords collectifs dans les branches professionnelles ne cessent de connaître d'importants rebondissements. Le dernier en date : la décision du conseil constitutionnel censurant la modulation du forfait social pour les clauses de recommandations. Ces nombreux revirements durant cette dernière année, notamment autour de l'article L 912-1 du code de la sécurité sociale, n'ont pas été sans créer une certaine confusion chez les acteurs de la protection sociale complémentaire, et plus particulièrement chez les partenaires sociaux en charge des négociations. Ce 12^e Colloque professionnel a pour ob-

jectif de clarifier les conséquences concrètes de ces décisions sur la mise en place et le pilotage de régimes de branche par les négociateurs. Ainsi, de quelles garanties collectives doit-on doter son régime pour parvenir à un degré élevé de solidarité, nouvelle condition d'éligibilité aux clauses de recommandations ? Quelles devront être les conditions à suivre pour la procédure de mise en concurrence des organismes assureurs ? A quelles suites doit-on s'attendre et peut-on dès à présent agir ?

Outre offrir des conseils et expertises et d'ouvrir à nouveau un espace de débats pour y voir plus clair, cette matinée proposera notamment un point de vue « européen » pour prendre de la hauteur sur ces débats.



AG2R LA MONDIALE

accueilli par l'AG2R La Mondiale: 26 rue Montholon - 75009 PARIS

Programme et inscriptions sur www.euroipse.org